

Rachat facultatif des prestations réglementaires complètes Prévoyance professionnelle

Employeur

N° contrat

N° assuré

Données personnelles

Prénom

Nom

Rue/n°

NPA/localité

Date de naissance

N° AVS

Etes-vous entièrement apte au travail?

Oui Non

Si non, quel est votre pourcentage actuel d'aptitude au travail?

(Un rachat est uniquement possible dans le cadre de l'activité assurée restante.)

Données sur le rachat facultatif

1. Rachat des prestations réglementaires complètes – comblement des lacunes de prévoyance existantes

La somme de rachat maximale possible (sous réserve des dispositions légales et réglementaires) est indiquée sur votre certificat de prévoyance (dans la rubrique «Informations complémentaires»).

Montant du rachat CHF

Transfert issu de la prévoyance liée (pilier 3a)?

Oui Non

2. Informations importantes

La prestation de sortie de l'ancienne institution de prévoyance ainsi que tout autre avoir détenu auprès d'institutions de libre passage de prévoyance professionnelle doivent être versés à la nouvelle institution de prévoyance (art. 4 al. 2bis LFLP). Ces avoirs de libre passage sont pris en compte dans les prestations de rachat facultatif. Pour les indépendants, également anciens indépendants, les avoirs de la prévoyance liée (pilier 3a) doivent également être pris en compte selon un montant déterminé (art. 60a OPP2). En outre, les possibilités de rachat sont limitées pour les personnes arrivant de l'étranger (art. 60b OPP2).

2.1 Données sur les retraits anticipés de la prévoyance professionnelle pour la propriété du logement

Les retraits anticipés versés pour la propriété du logement doivent tout d'abord être remboursés avant qu'un rachat puisse être effectué.

Avez-vous effectué des retraits anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement que vous n'avez pas encore remboursés?

Oui Non



2.2 Données sur les polices ou les comptes de libre passage

Avez-vous des avoirs sur des polices de libre passage? Oui Non ou comptes de libre passage? Oui Non

Si oui, veuillez compléter les informations suivantes:

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle (2^e pilier), je dispose des comptes ou des polices de libre passage suivant(e)s (veuillez joindre des extraits actuels):

Solde du compte de libre passage ou de la valeur de rachat de la police de libre passage au

31.12.

CHF

Nom de la banque/société d'assurance

2.3 Données sur l'activité indépendante

Exercez-vous ou avez-vous exercé une activité indépendante?

Oui Non

Si oui, veuillez compléter les informations suivantes:

Je dispose des comptes ou polices suivant(e)s de la prévoyance liée (pilier 3a) (veuillez joindre des relevés actuels):

Solde du compte 3a ou valeur de rachat de la police d'assurance-vie 3a au

31.12.

CHF

Nom de la banque/société d'assurance

2.4 Arrivée de l'étranger

Etes-vous arrivé de l'étranger ces 5 dernières années?

Oui Non

Si oui, veuillez compléter les informations suivantes:

Date d'arrivée?

Avez-vous déjà été assuré(e) dans une institution de prévoyance suisse (2^e pilier)?

Oui Non

Si oui, veuillez joindre des certificats d'assurance et/ou des décomptes de sortie d'anciennes institutions de prévoyance suisses.

2.5 Données sur des prestations de vieillesse déjà perçues ou en cours (capital ou rente)

Avez-vous déjà perçu des prestations de vieillesse ou bénéficiez-vous actuellement d'une rente de vieillesse?

Oui Non

Si oui, veuillez joindre une attestation des prestations au moment du départ en retraite anticipée.



Déclaration

Le/la signataire accorde à Pax, Fondation collective LPP, et à Pax, Fondation pour la promotion de la prévoyance du personnel, ainsi qu'à Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, directrice des deux fondations (toutes désignées ci-après par Pax), les autorisations suivantes:

- Pax peut traiter l'ensemble des données personnelles en vue de l'exécution du contrat.
- Si nécessaire ou dans la mesure où elle y est obligée par la loi, Pax peut, aux mêmes fins, transmettre l'ensemble des données personnelles à des autorités fiscales, institutions de prévoyance, coassureurs, assureurs précédents, réassureurs et assureurs sociaux (par ex. caisses de compensation, établissements d'assurance sociale, services de l'AI, assurances accident et maladie, etc.) en Suisse et à l'étranger. L'intermédiaire peut, pendant la durée du contrat, être informé au sujet du contenu du contrat à des fins de conseil.
- Pax peut, aux mêmes fins, solliciter et traiter des données personnelles auprès des personnes, assurances et services susmentionnés. A cet effet, le/la signataire délègue ceux-ci de leur obligation de confidentialité et de silence.

Important

Avez-vous répondu «non» à toutes les questions de 2.1 - 2.5 et êtes-vous en pleine capacité de gain? Vous pouvez alors verser le montant maximum mentionné sur votre dernier certificat de prévoyance. Si cela n'est pas le cas, appelez-nous (061 277 66 80). Nous vous aidons volontiers.

Signature

Par votre signature, vous confirmez l'exhaustivité et l'exactitude des données fournies.

Lieu/date

Signature
de la personne assurée

Prénom/nom en caractères d'imprimerie

Données pour Online-Banking (bulletin de versement rose):

IBAN: CH64 0900 0000 1527 3791 0

Compte: 15-273791-0, Pax, Fondation collective LPP

Motif de paiement: Rachat facultatif des prestations réglementaires complètes, n° contrat, nom et date de naissance

